

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.028.B

Aménagement du projet du BHNS phase 2.2 Franquin attribution des lots n°2 et n°4

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.028.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

AMÉNAGEMENT DU PROJET DU BHNS PHASE 2.2 FRANQUIN ATTRIBUTION DES LOTS N°2 ET N°4

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20410 -2) METTRE EN OE SUIVRE EVAL LE SCHEMA DS MOBILITES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD12

Par délibération n°23 du bureau communautaire 24 mars 2022, la société publique locale GrandAngoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA) s'est vu confier un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service, phase 2.2.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 29 octobre 2025 sur le portail marchés-publics sous le numéro 2025/47 A2025/50 et sur le site de Charente libre, elle a lancé une procédure adaptée de travaux tendant à l'attribution des accords-cadres pour l'aménagement du projet BHNS de GrandAngoulême, phases 2_ station Franquin lot n°1 voie et réseaux divers (VRD), lot n°2 Espaces Verts, lot n°3 Eclairage public, lot n°4 Serrurerie.

La forme des contrats est un accord-cadre mono-attributaire sur la base des prix unitaires sur quantité constatée.

L'appel public à concurrence fixait initialement les date et heure limites de remise des plis au 1^{er} décembre 2025 à 12 heures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Pour le lot n°2 Espaces verts, deux (2) plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- 1) ID VERDE
- 2) Groupement Mon jardin en Charente/jardins de l'angoumois

Pour le lot n°4 Serrurerie, 2 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- 1) Duvergt FBI constructions métalliques
- 2) CMR constructions métalliques Richard

La SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement a présenté à Grand Angoulême son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

La commission MAPA (marché à procédure adaptée) du 19 février 2026 sous la Présidence de Monique Chiron a décidé d'attribuer le

- Le lot n°2 : IDVERDE sise ZI Prin Deyrançon Clos du Grand Chemin à PRIN-DEYRANCON(79210) pour un montant estimatif (DQE) de 171 071,78 € HT.
- Le lot n°4 : CMR Constructions Métalliques Richard sise 25 rue du Vignoble à LA CHAPELLE HEULIN (44330) pour un montant estimatif (DQE) de 225 230,00 € HT.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement à signer l'accord-cadre avec l'association désignée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Je vous propose :

D'AUTORISER la société publique locale GrandAngoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA), en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service, à signer les accords-cadres pour les aménagements dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême phases 2.2 Franquin lot n°2 Espaces verts à l'entreprise IDEVERDE- ZI Prin-Deyrançon, Clos du Grand Chemin à Prin-Deyrançon (79210) pour un montant de 171 071,78 € HT et le lot n°4 Serrurerie à l'entreprise Constructions Métalliques Richard sise 25 rue du Vignoble à La Chapelle Heulin (44330) pour un montant estimatif (DQE) de 252 230 ,00 € HT.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026



SERVICE REGULIERS DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS POUR LE RESEAU DE TRANSPORT DE GRANDANGOULE

Appel d'offres ouvert

Avenant tripartite de transfert partiel

Lot n°1 : Ligne 24 services réguliers à vocation principale scolaire

IDENTIFIANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR INITIAL

SOCIETE DE TRANSPORT DU GRAND ANGOULEME (STGA)
554 route de Bordeaux – BP 32 322 – 16023 ANGOULEME Cedex

représentée par

IDENTIFIANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR INITIAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME Cedex

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération du bureau communautaire n° en date du 26 février 2026 et par arrêté n°2024-A-098 en date du 18 novembre 2024 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Chiron , en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et la commande publique.

TITULAIRE DU MARCHE

VRIET Autocars

5 chemin de la zone industrielle – 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS
 Numéro d'identité d'entreprise : 38085791200022
 Représentée par Franck THORIN, Directeur

IMPUTATION BUDGETAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026 02 28B-DE

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Réception par le préfet : 04/03/2026

Date de signature du marché : 11 mai 2023

Date de notification du marché : 12 mai 2023
N° du marché : 26039

MONTANT DU MARCHÉ

Accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum pour la durée totale du marché de 6 250 000 € HT.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Les transports scolaires sur le territoire de GrandAngoulême sont gérés par deux entités distinctes :

- 28 lignes sur le cœur urbain par la SPL STGA de manière historique, sous traitées aux transporteurs locaux (Thorin/Vriet et TRANSDEV)
- 22 lignes interurbaines par Grand Angoulême depuis 2020 suite au transfert par la Région Nouvelle Aquitaine, en application de la loi NOTRe, lignes sous traitées au transporteur TRANSDEV

Dans le cadre du contrat de la SPL STGA, et en vue d'apporter une meilleure lisibilité des services de transports scolaires aux usagers, il a été décidé de confier l'ensemble de l'offre scolaire à une seule entité, Grand Angoulême.

Le contrat concerné par le transfert partiel est le suivant :

- Services réguliers de transport public de voyageurs pour le réseau de transport de GrandAngoulême – Lot n°1 Ligne 24 services réguliers à vocation principale scolaire, notifié à avec la société VRIET Autocars – 5 chemin de la zone industrielle – 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS, à la date du 12 mai 2023 pour une durée 24 mois à compter de la date de notification, reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une période de 24 mois soit une durée maximum de 48 mois

Le transfert partiel des prestations s'effectuera à compter du 06 juillet 2026.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

STGA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Fait en un seul original à

Signature du titulaire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

, le

TITULAIRE VRIET AUTOCARS

Fait en un seul original à

, le

Signature

GRANDANGOULEME

ANGOULEME, le

L'acheteur:

P/Le Président, par délégation

La Conseillère déléguée, membre du Bureau,
en charge de l'achat et de la commande publique,

Monique CHIRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

SERVICE REGULIERS DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS POUR LE RESEAU DE TRANSPORT DE GRANDANGOULE

Appel d'offres ouvert

Avenant tripartite de transfert partiel

Lot n°2 : Ligne14 services réguliers à vocation principale scolaire

IDENTIFIANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR INITIAL

SOCIETE DE TRANSPORT DU GRAND ANGOULEME (STGA)
554 route de Bordeaux – BP 32 322 – 16023 ANGOULEME Cedex

représentée par

IDENTIFIANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR INITIAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME Cedex

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération du bureau communautaire n° en date du 26 février 2026 et par arrêté n°2024-A-098 en date du 18 novembre 2024 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Chiron , en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et la commande publique.

TITULAIRE DU MARCHE

VRIET Autocars

5 chemin de la zone industrielle – 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS
Numéro d'identité d'entreprise : 38085791200022
Représentée par Franck THORIN, Directeur

IMPUTATION BUDGETAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Accusé certifié exécutoire

Date de signature du marché : 11 mai 2023

Date de notification du marché : 12 mai 2023

N° du marché : 26038

MONTANT DU MARCHÉ

Accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum pour la durée totale du marché de 6 250 000 € HT.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Les transports scolaires sur le territoire de GrandAngoulême sont gérés par deux entités distinctes :

- 28 lignes sur le cœur urbain par la SPL STGA de manière historique, sous traitées aux transporteurs locaux (Thorin/Vriet et TRANSDEV)
- 22 lignes interurbaines par Grand Angoulême depuis 2020 suite au transfert par la Région Nouvelle Aquitaine, en application de la loi NOTRe, lignes sous traitées au transporteur TRANSDEV

Dans le cadre du contrat de la SPL STGA, et en vue d'apporter une meilleure lisibilité des services de transports scolaires aux usagers, il a été décidé de confier l'ensemble de l'offre scolaire à une seule entité, Grand Angoulême.

Le contrat concerné par le transfert partiel est le suivant :

- Services réguliers de transport public de voyageurs pour le réseau de transport de GrandAngoulême – Lot n°2 : Ligne14 services réguliers à vocation principale scolaire notifié à avec la société VRIET Autocars – 5 chemin de la zone industrielle – 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS, à la date du 12 mai 2023 pour une durée 24 mois à compter de la date de notification, reconductible 1 fois par tacite reconduction pour une période de 24 mois soit une durée maximum de 48 mois

Le transfert partiel des prestations s'effectuera à compter du 06 juillet 2026.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

STGA

Fait en un seul original à _____, le _____

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Signature du titulaire

016-200071827-20260226-2026_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

TITULAIRE VRIET AUTOCARS

Fait en un seul original à
Signature

, le

GRANDANGOULEME

ANGOULEME, le

L'acheteur:

P/Le Président, par délégation

La Conseillère déléguée, membre du Bureau,
en charge de l'achat et de la commande publique,

Monique CHIRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_28B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026